

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

Présents : Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY - Marie-Laure BONAFINI - Blandine DUCHON - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD - Antonio Paulo TERROSO - Claudette TRONCY.

Absent excusé: Carole FEJARD, Michel GAY pouvoir donné à Alain BOLERY, Marion JOLIVET, Sylvie LAPALUS pouvoir donné à Thierry MYARD.

Secrétaire de séance : Philippe LEVEQUE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 30 novembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

I Révision des tarifs

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués actuellement et demande aux conseillers s'ils souhaitent en réviser certains :

Location salle des fêtes)

	Particuliers		Associations chandonnaises
	Chandonnais	Extérieur	
Salle complète le week end	430.00 €	500.00 €	120 € une fois par an puis tarif habitant
Demi-salle	250.00 €	320.00 €	
Location Vaisselle	0.50€ par personne	0.50€ par personne	0.50€ par personne
Electricité	sur relevé 0.20 € /kwh	sur relevé 0.20 € /kwh	sur relevé 0.20 € /kwh
Location demi-tarif du lundi au vendredi sauf veille des jours fériés et jours fériés			
Le lavage des sols et sanitaires est compris : forfait de 3 heures = 90.00 €. Une majoration ménage sera appliquée si le forfait 3 heures est dépassé.			

160 personnes assises, et au maximum 285.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une location hors saison à tarif réduit pour les associations de la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accorder une location gratuite à l'harmonie de Charlieu chaque année en échange de leur participation musicale aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Recette location salle des fêtes 2022 : 8 428.20 € soit 22 locations + elec

Location salle des plans : 80€ la journée au profit du CCAS avec une gratuité par an pour les associations de la commune organisant une manifestation.

Recette salles des plans 2022 : 880.00 € soit 11 locations

Cimetière

- Concession 15 ans : 15.00 € /m²
- Concession 30 ans : 30.00 € /m²
- Case au columbarium 15 ans : 300.00 €
- Case au columbarium 30 ans : 600.00 €
- Emplacement d'une plaque au jardin du souvenir 15 ans : 10.00 €
- Emplacement d'une plaque au jardin du souvenir 30 ans : 20.00 €

Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir aux évolutions à apporter au règlement du cimetière : doit-on vendre les places à l'avance ? Doit-on vendre à tous les contributeurs fiscaux ou seulement aux résidents réels ? le sujet sera revu ultérieurement.

Restaurant scolaire : 3.10 € maternelle
3.30 € primaire
4.00 € adulte extérieur
gratuit pour les agents en service

Pour info recettes restaurant 2022 : 35 478.00 €

Total achats restaurant 2022 : 25 183.06 €

Garderie 0.50€/cession + gratuit pour le 3eme enfant scolarisé

Recettes garderie 2022 : 3 595.50 €

Assainissement

Droit raccordement 1 800.00 €

Droit fixe 32.00

M3 : 1.15 € > le conseil municipal décide d'augmenter à 1.20€/m3 au 01/04/2023.

Raccordement : suivant devis au coût réel

II Eclairage public

Monsieur le maire a pris un arrêté modifiant les horaires d'éclairage pour passer à 22h-6h00 pour l'extinction sauf samedi soir dans le bourg.

Il a été constaté qu'une ancienne programmation est restée active avec éclairage toute la nuit les 24, 25 et 31 décembre et 1^{er} janvier. Est-ce utile de maintenir cela ? Les conseillers approuvent l'extinction pour les fêtes comme les autres jours. La mise en place du dispositif ROC 42 par le SIEL permettra à la commune de reprendre la main plus facilement sur la programmation de son éclairage public.

III Ouverture de crédits par anticipation au BP 2023

Monsieur le Maire demande l'autorisation au CM d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement au BP 2023 :

Opération 126 salles des fêtes : facture Cizeron 7 145.28 € TTC pour changement des fenêtres à l'étage. Le conseil approuve ces ouvertures de crédits par anticipation au vote du BP commune 2023.

IV Indemnité remonteur horloge

Monsieur le Maire propose le versement d'une indemnité annuelle au remonteur d'horloge, Monsieur BONAFINI, de 200.00 € brut. Monsieur le Maire informe les conseillers du décès de Monsieur DAMAS l'ancien remonteur d'horloge, une gerbe de fleur sera commandée.

V Permis d'aménager des Tilleuls

Monsieur le Maire rend compte des avancés sur ce dossier.

VI Questions diverses

Retour sur les dernières commissions : abri bus et WC public bourg, points d'apport volontaire, toit école et longueur de l'assurance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une procédure menée par la DREAL est en cours contre la décharge impasse de la fleur de lierre.

Les commissions finances pour préparer budget sont fixées au jeudi 23/02/2023 18h30 et mardi 7/03/2023 18h30.

Fin de séance 22h30

Prochain CM mercredi 22 février 2023

Délibérations du 25/01/2023 :

01-2023-01 : révision des tarifs de location de la salle des fêtes.

01-2023-02 : révision des tarifs assainissement collectif au 01/04/2023.

01-2023-03 : ouverture de crédits par anticipation au BP commune 2023.

01-2023-04 : indemnité de remonteur d'horloge pour 2022.